

**Délibération N° 2020-25**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mai 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-64,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Fixation de la procédure interne d'élaboration du budget 2021.**

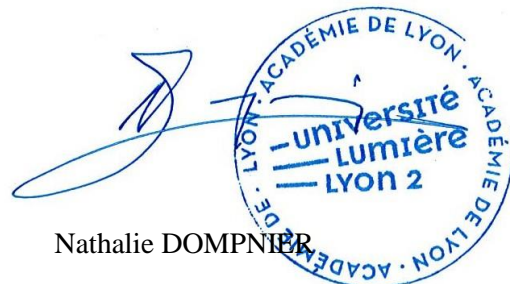
Les membres du Conseil d'administration approuvent la procédure interne d'élaboration du budget, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'administration.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15 membres  
Présents et représentés : 23  
Dont :  
Pour : 18  
Abstentions : 5

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université